

**Direction Vie institutionnelle
Service de l'Assemblée**

Compte-rendu de la séance du Conseil municipal
du lundi 10 juillet 2017

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille dix sept, le dix juillet , le conseil municipal s'est réuni en séance publique, en l'Hôtel de ville de Grenoble, sur la convocation de Monsieur le Maire, en date du 4 juillet 2017.

Nombre de conseillers municipaux en exercice au jour de la séance : 59

M. Eric PIOLLE, Maire, assure la présidence.

Il est procédé à l'appel nominal auquel répondent :

M. Eric PIOLLE - Mme Elisa MARTIN - M. Hakim SABRI - M. Bernard MACRET - Mme Corinne BERNARD - M. Sadok BOUZAIENE - Mme Laurence COMPARAT - M. Emmanuel CARROZ - Mme Marina GIROD DE L'AIN - M. Thierry CHASTAGNER - Mme Mondane JACTAT - M. Pascal CLOUAIRE - M. Alain DENOYELLE - Mme Lucille LHEUREUX - M. Vincent FRISTOT - Mme Catherine RAKOSE - Mme Maud TAVEL - M. Jacques WIART - M. Antoine BACK - M. Olivier BERTRAND - Mme Marie-Madeleine BOUILLON - M. Alan CONFESSON - M. René DE CEGLIE - Mme Salima DJIDEL - Mme Christine GARNIER - Mme Martine JULLIAN - Mme Claire KIRKYACHARIAN - M. Raphaël MARGUET - M. Pierre MERIAUX - M. Yann MONGABURU - M. Jérôme SOLDEVILLE - Mme Sonia YASSIA - M. Guy TUSCHER - Mme Anouche AGOBIAN - M. Paul BRON - M. Georges BURBA - Mme Marie-José SALAT - M. Patrice VOIR - Mme Nathalie BERANGER - M. Richard CAZENAVE - M. Matthieu CHAMUSSY - M. Lionel FILIPPI - Mme Sylvie PELLAT-FINET - M. Alain BREUIL

Absents ayant donné pouvoir :

Mme Kheira CAPDEPON donne pouvoir à M. Thierry CHASTAGNER de 18H13 à 18H35
M. Sadok BOUZAIENE donne pouvoir à M. Alan CONFESSON de 19H32 à 22H03
Mme Laëtitia LEMOINE donne pouvoir à Mme Marie-Madeleine BOUILLON de 18H13 à 22H03
M. Fabien MALBET donne pouvoir à M. Raphaël MARGUET de 18H13 à 18H37
Mme Maryvonne BOILEAU donne pouvoir à M. Pierre MERIAUX de 18H13 à 19H39 et de 20H23 à 22H03
M. Claude COUTAZ donne pouvoir à M. Emmanuel CARROZ de 18H13 à 22H03
Mme Suzanne DATHE donne pouvoir à Mme Salima DJIDEL de 18H13 à 22H03
M. Claus HABFAST donne pouvoir à M. Alan CONFESSON de 18H13 à 18H32
Mme Anne-Sophie OLMOS donne pouvoir à M. Antoine BACK de 18H13 à 22H03
Mme Bernadette RICHARD-FINOT donne pouvoir à M. Guy TUSCHER de 18H13 à 22H03
Mme Sarah BOUKAALA donne pouvoir à Mme Anouche AGOBIAN de 18H13 à 22H03
Mme Jeanne JORDANOV donne pouvoir à M. Georges BURBA de 18H13 à 22H03
M. Jérôme SAFAR donne pouvoir à Mme Marie-José SALAT de 18H13 à 22H03
M. Vincent BARBIER donne pouvoir à Mme Nathalie BERANGER de 18H13 à 21H59
Mme Bernadette CADOUX donne pouvoir à M. Matthieu CHAMUSSY de 18H13 à 21H59
Mme Mireille D'ORNANO donne pouvoir à M. Alain BREUIL de 18H13 à 22H03

Absents de 22H00 à 22H03 : Mme Nathalie BERANGER - M. Vincent BARBIER - Mme Bernadette CADOUX - M. Richard CAZENAVE - M. Matthieu CHAMUSSY - M. Lionel FILIPPI - Mme Sylvie PELLAT-FINET

Secrétaire de séance : M. Jacques WIART

Discours introductif de M. le Maire.

DELIBERATION N° 1-(2076) - URBANISME AMENAGEMENT - Aménagement de l'A480 et de l'échangeur du Rondeau. Avis sur le dossier de déclaration d'utilité publique des travaux et sur la mise en compatibilité du Plan Local d'Urbanisme

M. le Maire suspend la séance à 18h17 afin de donner la parole à Mme Ghislaine BAILLEMONT, directrice de l'innovation, de la construction et du développement chez AREA, M. Nicolas ORSET, directeur adjoint à la direction de l'innovation, de la construction et du développement chez AREA, Mme Tiphaine LEPRIOL, responsable de l'opération du Rondeau à la DREAL (Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement).

Reprise de la séance à 18h52.

Intervention(s) : M. FRISTOT, M. WIART, M. CHAMUSSY, M. CAZENAVE, M. BREUIL, Mme SALAT, M. TUSCHER, Mme YASSIA , Mme MARTIN.

M. le Maire suspend la séance à 20h05 afin de donner la parole à Mme Ghislaine BAILLEMONT.

Reprise de la séance à 20h17.

Intervention(s) : M. CHAMUSSY, Mme SALAT, M. MONGABURU, M. TUSCHER, M. CAZENAVE, M. CONFESSON, M. BREUIL, M. le Maire.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- D'émettre un avis dissocié concernant les projets de réaménagement du rondou et de l'A480 ;**
- Concernant le projet spécifique de réaménagement du rondou, sous maîtrise d'ouvrage de l'Etat, d'émettre un avis favorable et la recommandation suivante :**
 - confirmer le choix de la variante dite «nord» en termes de positionnement du rétablissement de la liaison modes doux, considérant que celle-ci est plus directe et plus lisible, conditions indispensables pour favoriser de tels modes de déplacement;**
- Concernant le projet spécifique de réaménagement de l'A480, sous maîtrise d'ouvrage d'AREA, d'émettre un avis très réservé.**

Les réserves devant être levées portent sur :

 - 1 La pleine et entière prise en considération de la problématique spécifique de la digue du Drac, dont les fonctionnalités doivent à tout le moins être maintenues voire confortées, qui n'apparaît pas, en l'état, garantie à juste proportion de son importance pour la sécurité des populations ;**

- 2 La garantie de la pérennité du « verrou » nord qui, à l'inverse de sa crédibilité au travers d'une bande d'arrêt d'urgence de largeur réduite, n'est pas effective en l'état et nécessiterait d'intégrer dans ce « verrou » le pont sur l'Isère ;**
- 3 La confirmation que le projet est entièrement réalisé sur l'emprise autoroutière actuelle ;**
- 4 Le diffuseur de Catane doit être revu pour améliorer son insertion environnementale et urbaine au regard de l'enjeu spécifique lié à la réduction de la distance séparant l'A480 de l'habitat et d'un groupe scolaire ;**
- 5 La réalisation sans délai de l'étude d'impact quant aux bénéfices d'une vitesse maximale autorisée à 70 km/h sur la section comprise entre les diffuseurs du Vercors et Louise Michel, conformément aux orientations du Schéma de Cohérence Territoriale de la région grenobloise, dont les conclusions apparaissent indispensables aux débats dans le cadre de l'enquête publique ;**
- 6 Le lancement rapide des études relatives nécessaires au développement et à la mise en œuvre des services innovants en faveur du covoiturage, préalablement au démarrage de l'enquête publique et la réalisation rapide d'une étude par AREA de pertinence et de faisabilité pour une voie dédiée aux Véhicules à Occupation Multiple sur l'A48/A480/A41/A51.**

La non levée de ces 6 réserves vaudrait avis défavorable sur le projet de réaménagement de l'A480.

- et émet les recommandations suivantes :

- assurer l'indemnisation du SMTC, pour les conséquences des coupures pendant les travaux de la ligne C de tramway et de la ligne C6 de bus et de manière permanente de la ligne 17 de bus ;**
- priorisation de la reprise du diffuseur du Vercors, sa mise en service devant intervenir le plus rapidement possible afin d'améliorer une situation notablement dégradée ;**
- approfondissement du parti d'aménagement global en termes d'insertion environnementale et urbaine s'agissant du réaménagement de l'A480 avec l'objectif d'une qualité identique au parti d'aménagement global s'agissant du réaménagement de l'échangeur du Rondeau ;**
- prolongement de la promenade piétonne le long du Drac en direction du sud ;**
- mise en œuvre des mesures de compensation environnementale au plus proche du périmètre du projet et, en tout état de cause, prioritairement au sein du territoire métropolitain.**

Délibération : Adoptée

Pour : 40

Contre : 8 Rassemblement de la Gauche et de Progrès + 7 Les Républicains -UDI et Société Civile + 2 Front National

Abstention(s) : 2 Ensemble à Gauche

DELIBERATION N° 2-(2344) - URBANISME AMENAGEMENT - Aménagement de l'A480 / Insertion Urbaine du futur mur anti-bruit au droit du quartier Mistral / Convention de réalisation et de financement.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver le projet de convention objet de la présente délibération dans lequel notamment AREA s'engage à verser des participations financières à ACTIS, la ville de Grenoble et Grenoble-Alpes Métropole telles qu'indiquées ci-dessus, et notamment 278 250 € au profit de la ville de Grenoble ;

- d'autoriser le Maire à signer cette convention.

Délibération : Adoptée

Pour : 55

Abstention(s) : 2 Front National

Ne prennent pas part au vote : 2 Ensemble à Gauche

DELIBERATION N° 3-(2387) - DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE - Grenoble-Mistral Lys Rouge : restructuration du local commercial 35 rue Anatole France pour la création d'un pôle commercial – Convention partenariale entre l'EPARECA et la Ville de Grenoble

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- de garantir à l'EPARECA, au titre de l'opération de restructuration de l'équipement commercial du 35 rue Anatole France à Grenoble, le rachat par la Ville des biens et droits immobiliers de nature commerciale dans le cas où leur cession à un tiers par l'EPARECA serait rendue juridiquement impossible du fait de l'erreur matérielle susmentionnée,

- d'autoriser le Maire à signer la convention partenariale entre la ville de Grenoble et l'EPARECA, ainsi que tout autre document relatif à ce dossier.

Délibération : Adoptée

Pour : 48

Abstention(s) : 2 Front National

Ne prennent pas part au vote : 7 Les Républicains -UDI et Société Civile + 2 Ensemble à Gauche

Point d'information relatif aux Bibliothèques :

Intervention(s) : M. le Maire, M. BRON, M. CHAMUSSY, M. TUSCHER, M. VOIR.

Vœu relatif à la votation citoyenne proposé par le groupe Ensemble à Gauche.

Intervention(s) : M. TUSCHER, M. BRON, Mme BERNARD, M. CLOUAIRE,
M. CAZENAVE, M. MERIAUX, M. le Maire,

Le groupe Les Républicains -UDI et Société Civile quitte la salle du conseil municipal à 22h00.

Vœu : Repoussé

Pour : 10

Contre : 40 Rassemblement Citoyen, de la Gauche et des Écologistes

Ne prennent pas part au vote : 2 Front National

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22H03